



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses d'épargne

Question écrite n° 19182

Texte de la question

M. Guy Drut attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de réforme des caisses d'épargne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer l'avenir des personnels et empêcher toute banalisation de la collecte des Livrets A qui permettent le financement du logement social.

Texte de la réponse

A la suite de la concertation menée avec l'ensemble des parties concernées, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie présentera prochainement au conseil des ministres un projet de loi visant à permettre aux caisses d'épargne de faire face dans les meilleures conditions aux défis qui se posent, en particulier dans la perspective de l'unification des marchés financiers en Europe. Ce projet de réforme n'entend pas modifier le régime du livret A. Le Gouvernement s'est en effet engagé à en préserver la spécificité.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19182

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5001

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6023